grande satisfaction, MM. les Intéressés nommeront, s'ils le jugent à propos, quelqu'un pour être présent aux ventes des prises qui pourront être faites par lesdites deux frégates; et les fonds qui en proviendront seront remis à fur et à mesure de la rentrée, à un chacun, au prorata de son intérêt sans attendre la fin de la course entière. »

Je passe, à dessein, sur de nombreux avis d'armement émanant de nos différents ports et dont l'énoncé pourrait être fastidieux.

La lenteur avec laquelle certains armateurs rendaient leurs comptes, avait motivé les plaintes des négociants lyonnais; aussi le 26 octobre 1757, MM. Briansiaux, fils ainé et Cie, armateurs à Dunkerque, firent-ils paraître une note dans laquelle ils se réclamaient de leur ponctualité, « l'exactitude dans ce genre de commerce pouvant seule s'attirer la confiance » (sic), puis ils ajoutent :

« Le vaisseau le Comte de Saint-Germain parti, pour sa première course, il y a dix mois et prêt à appareiller pour la quatrième fois, a eu le bonheur de faire plusieurs prises et les Intéressés vont recevoir chacun leur contingent. »

Plus loin les mêmes armateurs annoncent la construction et l'armement d'une frégate le Bégon de 26 canons de 12 livres de balle et de 8 canons de 6 livres sur le gaillard, avec un équipage de 340 à 380 hommes, qui coûtera, rendue en mer, environ 285.000 livres, y compris les avances de l'équipage. Sur cette somme ils se déclarent prêts à céder des intérêts par 16e, 24e, 32e, 48e, 64e et 128e; on ne cèdera pas au-dessous de cette dernière portion.

Huit mois plus tard, — 26 juillet 1758, — il est annoncé